



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES
CONSEIL RÉGIONAL
DU CENTRE-VAL DE LOIRE



Orléans le 20 avril 2020

Déconfinement et reprise d'activité des cabinets dentaires en région Centre Val-de-Loire

Recommandation

Les Chirurgiens-dentistes ont à gérer une problématique de soins primaires à l'instar de celle des médecins généralistes qui n'ont pas fermé leurs cabinets médicaux pendant la crise.

Les soins reportés suite à la fermeture des cabinets dentaires créent des tensions dans la population et du mécontentement.

Des complications infectieuses et des dégradations de l'état bucco-dentaire sont à prévoir d'ici peu si l'offre de soins libérale n'est pas rétablie rapidement.

Pour assumer nos missions de soins primaires il nous faut :

- **Disposer en quantité suffisante d'équipements de protection individuelle (EPI).** Les praticiens sont habitués à les utiliser depuis qu'ils gèrent au quotidien dans leurs cabinets des risques équivalents ou supérieurs (HIV, Hépatite B et C, Prions, Herpes, Grippe aviaire..) il s'agit des :

- Masques FFP2,
- Solution hydro alcoolique,
- Sur blouses,
- Lunettes ou visières de protection,
- Gants et charlottes.

- **Un guide simple et validé,**
Publié en 2006 par la DGS il est disponible en ligne. Ce guide a été ensuite repris et diffusé par le CNO et l'ADF et sert actuellement à tous les CDO pour leurs visites confraternelles
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_de_prevention_des_infections_liees_aux_soins_en_chirurgie_dentaire_et_en_stomatologie.pdf

Le Chirurgien-dentiste est un professionnel de premier recours, responsable.

Son personnel est parfaitement formé à la gestion de la stérilisation et de l'hygiène des structures de soins.

- Au-delà de la protection individuelle du praticien nous avons bien conscience du risque de contamination au sein d'un cabinet dentaire. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que des mesures adaptées de gestion des flux de notre patientèle soient parfaitement respectées.

L'application de ces mesures fera l'objet d'un suivi de la part des Conseils Départementaux de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de la Région Centre-Val-de-Loire

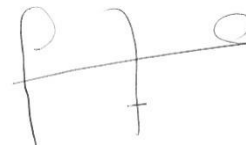
- Friction des mains au gel hydro alcoolique à l'entrée dans le cabinet dentaire.
- Gestion maîtrisée des flux de patients. (Identique à celle appliquée dans les cabinets médicaux).
- Application stricte des mesures de décontamination de la salle de soins et du reste de la structure.
- Distanciation dans la salle d'attente (2 mètres entre chaque patient) et/ou port du masque pour les patients.
- Attente des patients dans leur véhicule ou hors du cabinet si cette attente est jugée nécessaire par le praticien.
- Protection du personnel administratif derrière un écran plexiglas.
- Aération régulière des locaux et de la salle de soin entre chaque patient.

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une charte et d'un « contrat moral » engageant le Chirurgien-dentiste devant le Conseil Départemental de l'Ordre dont il dépend.

Dr Bruno Meymandi Nejad
Président de l'URPS des Chirurgiens-dentistes libéraux de la région Centre Val de Loire



Dr Charles Georget
Président du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes de la région Centre Val de Loire



Dr Frédéric Denis
Maître de conférences des universités-
praticien hospitalier en santé publique
Chef de service d'odontologie
CHU de Tours

